



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ENTRETIEN ESPACES VERTS - DÉCISION N° DM-26-124
HABERE POCHE - J'M PAYSAGE **EN DATE DU 11 MARS 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°20-490 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Robin LOUVIGNÉ ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise individuelle J'M Paysage pour l'entretien des espaces verts du Centre de Vacances les Primevères à Habère-Poche (74) pour l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT que l'entretien des espaces verts est nécessaire dans le cadre du maintien du Centre de Vacances les Primevères à Habère-Poche (74) ;

D É C I D E

DE SIGNER avec l'entreprise individuelle J'M PAYSAGE, dont le siège social se situe au 561, Route de la Place, 74 490 MEGEVTTTE, et dont le gérant est Monsieur Julien GRANGER, un contrat annuel pour l'année 2026 pour l'entretien des espaces verts du centre de vacances les Primevères- 3523 Route des Balcons de la vallée – 74420 Habère Poche, pour un montant de 17 957.00 € HT (soit 21 548.40€ TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des mobilités,

Signé

Robin LOUVIGNÉ

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20260311-lmc1H14046H1-AR Date de réception en Préfecture : 11/03/2026 Date de Publication : 12/03/2026
--